



PRÉINSCRIPTION SEJOURS VACANCES
4 - 14 ANS AOÛT 2024

Préinscription du 25 mars au 05 avril 2024

UNE FICHE PAR ENFANT (à remplir)

Numéro SAF

Quotient familial SAF 2023/2024 **obligatoire pour**

Toute inscription

Numéro Allocataire CAF (obligatoire)

NOM (responsable légal) : _____
Prénom : _____
N° _____ Rue _____
Apt _____ Code postal _____ Ville _____

Nom et prénom de l'enfant	Sexe	Né(e) le (JJ/MM/AA)	Ecole	Séjours demandés (Par ordre de préférence)			PERIODE Préciser les dates du séjour
				1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	
		Préciser l'âge le jour du départ :					

<ul style="list-style-type: none"> - JAMAIS PARTI (si pas de participation au séjour été depuis 2022) - DEJA PARTI (si participation au séjour été en 2023) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---	--

COMBIEN D'ENFANT(S) AVEZ-VOUS INSCRIT(S) POUR CES VACANCES ?

INDIQUEZ LE NOMBRE D'ENFANTS PAR TRANCHE D'AGE : 4-14 ANS PRENOM(S).....

15-17 ANS PRENOM(S).....

SI VOTRE ENFANT SOUHAITE PARTIR AVEC UN AUTRE ENFANT PRECISEZ LE NOM, PRENOM ET LE LIEN (COUSIN, AMI ...)

.....

COORDONNEES	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2	TUTEUR.TRICE
	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	
Téléphone domicile			
Téléphone travail			
Téléphone Portable			
Mail			

Je (nous), soussigné(s) (e-es), agissant en qualité de : Mère Père Tuteur/rice

Atteste(ons) sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant mentionné ci-dessus à participer sous ma (notre) responsabilité au(x) séjour(s) indiqué(s) dans le présent bulletin

Déclare(ons) accepter les conditions d'inscription, de facturation et d'annulation à ce(s) séjour(s) stipulées dans les fiches « démarches administratives » disponibles sur le site : vitry94.fr/vacances

Accepte(ons) la communication d'information par mail de la part du secteur Séjours

N'accepte(ons) pas la communication d'information par mail de la part du secteur Séjours

Fait à Vitry-sur-Seine, le..... Signatures (responsable légal) :

Cadre réservé au service Inscription reçue le :		
Heure :		



PRÉINSCRIPTION SEJOURS VACANCES
4 - 14 ANS AOÛT 2024

Préinscription du 25 mars au 05 avril 2024

QUESTIONNAIRE (à remplir obligatoirement par le responsable légal)

PARENT 1 (ou tuteur/rice)	NOM..... Prénom.....
	Adresse
	Code postal..... Ville.....
	Profession
	Employeur (<i>Nom et Adresse</i>).....

PARENT 2	NOM..... Prénom.....
	Adresse
	Code postal..... Ville.....
	Profession
	Employeur (<i>Nom et Adresse</i>).....

L'ENFANT	Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Si oui, veuillez transmettre le document lors de l'inscription définitive. Dans le cas d'un PAI, toute demande de séjour sera examinée lors d'une rencontre avec le coordinateur enfance-famille et notre partenaire.
	Pour lui, percevez-vous :
	- des bons vacances de votre Caisse d'Allocations Familiales OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	- une participation de votre (vos) employeur(s) - secteur privé OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - secteur public OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Certifie(ions) exacte les informations indiquées dans le formulaire.	

Pour tout renseignement, le Secteur Séjours est à votre disposition en zone verte, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (accueil uniquement sur rendez-vous), par téléphone au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24 et par e-mail : vacances@mairie-vitry94.fr

INFORMATIONS :

- **Si votre quotient familial n'a pas été établi, rapprochez-vous du Service des Affaires Familiales (accueil uniquement sur rendez-vous) zone verte, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, téléphone 01 46 82 84 14 – 01 46 82 84 15 ou 01 46 82 80 00 poste 77.14**
- **Lors de l'inscription définitive, il conviendra que le ou les responsable(s) légal (aux) signe(nt) la confirmation du départ de l'enfant en séjour.**

Les usagers sont avisés que la demande de séjour est destinée à subir un traitement informatique. Le droit d'accès prévu par la loi du 6/01/78 relative à l'informatique et aux libertés s'exerce par courrier adressé